



Débat d'Orientations Budgétaires

Conseil municipal du 12/03/2018

Communes déléguées : Albens – Cessens – Epersy – Mognard – St-Germain la Chambotte – St-Girod

Un débat obligatoire

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport portant sur :

- les orientations budgétaires (hypothèse d'évolution, concours financiers, fiscalité, tarification, subventions, relations financières avec l'intercommunalité)
- les engagements pluriannuels envisagés
- la structure et la gestion de la dette.

Nouveau en 2018 : Par le II de l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 (programmation des finances publiques 2018/2022), la collectivité est tenue de présenter ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- l'évolution du besoin de financement annuel

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.



Sommaire

Partie 1 : Contexte général - Contexte local

⇒ Contexte général :

- La loi de programmation des Finances Publiques et les incidences de la loi de finances 2018
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)
- Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- FCTVA /Autres données nationales

⇒ Contexte Local :

- Les incidences de la création de Grand Lac et les effets des transferts de compétences
- En résumé

Partie 2 : Budget de fonctionnement - Dépenses et recettes

⇒ Recette de fonctionnement : les Attributions de compensations (AC), la Fiscalité directe, les Dotations, les Produits des services, les Principaux chapitres.

⇒ Dépenses de fonctionnement : les Dépenses de personnel, les principaux chapitres

Partie 3 : Les résultats d'exécution du budget 2017

Partie 4 : Budget d'investissement

⇒ Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

⇒ La dette

⇒ Encours EPFL

⇒ Quelques objectifs

Conclusion : Les grandes orientations... *DOB 2018 - CM du 12/03/2018*



Partie 1 : Contexte général – Contexte local



Contexte général : Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 (LPFP 2018)

Au niveau national :

2014-2017 Pacte de responsabilité : les collectivités territoriales ont été associées à l'effort de redressement des finances publiques dans le cadre de la réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement. Un effort de 11,5 Mds€ a été demandé aux collectivités sur cette période.

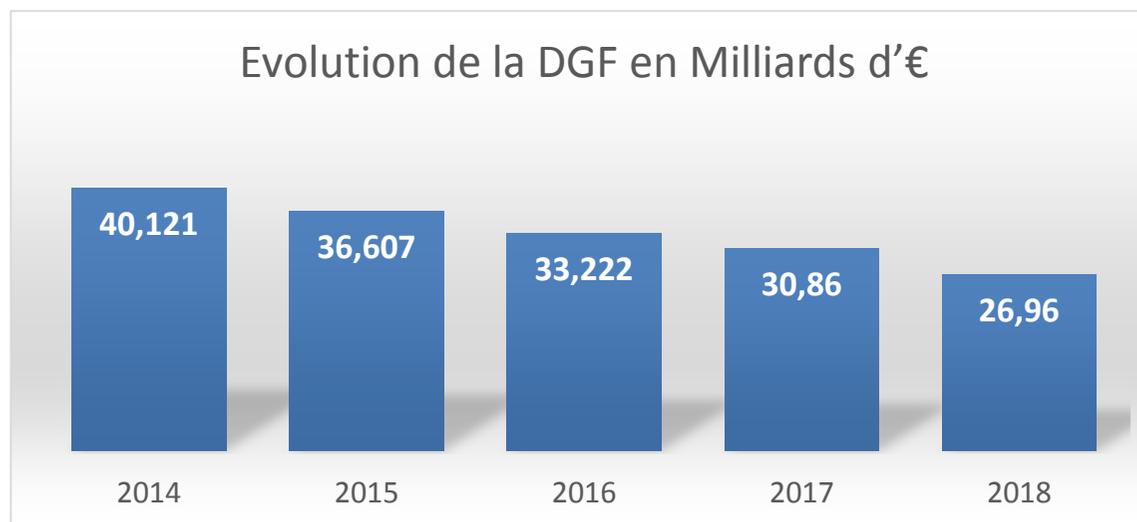
2018-2022 Nouveau pacte financier de « confiance » : Stabilisation de la DGF des collectivités et du FPIC (2018). Demande de contractualisation pour les plus grandes collectivités, avec plafonnement du taux d'évolution des dépenses (en Savoie ville de Chambéry concernée). **Effort de 13 Mds € demandé aux collectivités sur la période.**

Objectif du gouvernement : parvenir à un quasi équilibre du PIB en 2022 (-0,3%) .

Contexte général :

La Dotation Globale d'Équipement (DGF)

Au plan national : La DGF s'élèvera en 2018 à 26,960 milliards d'euros. Il faut considérer la situation comme « stable » le décrochage entre 2017 et 2018 étant lié à la suppression de la fraction allouée aux Régions à partir de 2018 (remplacée par TVA).



Au niveau communal : Pour rappel cet effort cumulé portant sur le redressement des finances publiques sur les 6 communes s'élevait en 2015 à **105.361 €**.



Contexte général :

La Dotation Globale d'Equipement (DGF)

La création d'Entrelacs permet de conserver la dotation communale au niveau 2015 majorée de 5%, sans prendre part au redressement des finances publiques, pendant 3 ans.

La prévision de DGF 2018 s'établira à environ 740 142 €

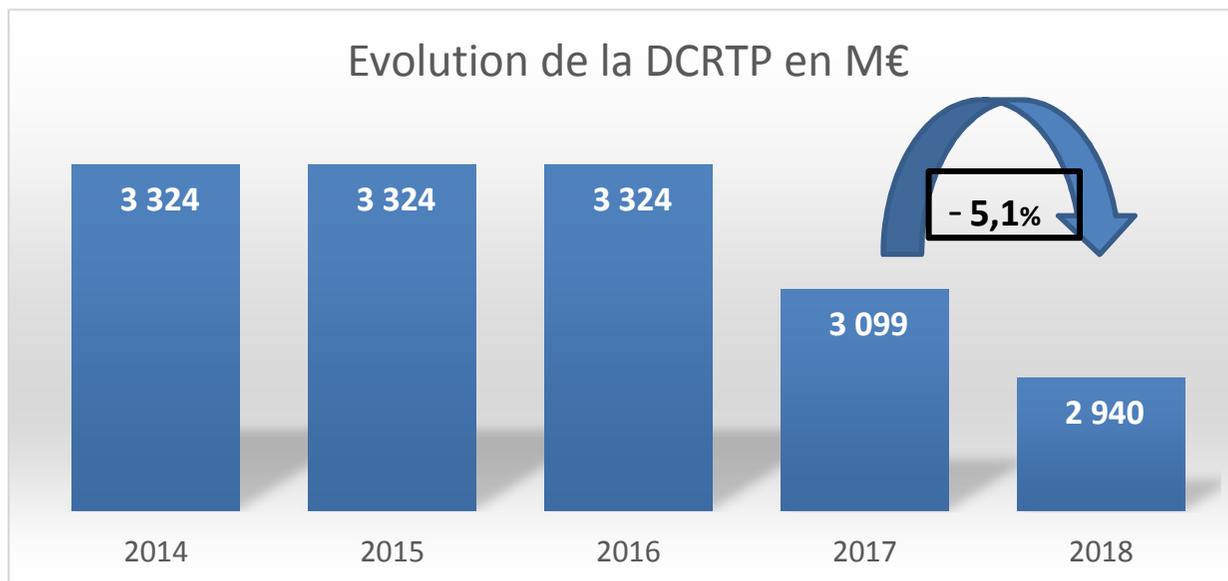
	DGF 2015 6 Communes	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Prévision 2018	<i>Prévision 2019</i>
DGF Entrelacs = 2015 + 5%	705 510 €	740 412 €	746 907€ (dont 6 495 € part dynamique de la population)	740 412 €	<i>740 412 €</i>
DGF si pas CN	705 150 €	599 793 €	494 432 €	494 432 €	<i>494 432 €</i>
Différence		140 619 €	245 980 €	245 980 €	<i>245 980 €</i>



Contexte général : Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP)

Au niveau national :

La DGF reste « stable » mais les collectivités doivent contribuer à l'effort de 13 Mds de baisse de la dépense publique, d'où l'action sur la DRCTP (variable d'ajustement étendu au bloc communal en 2018)



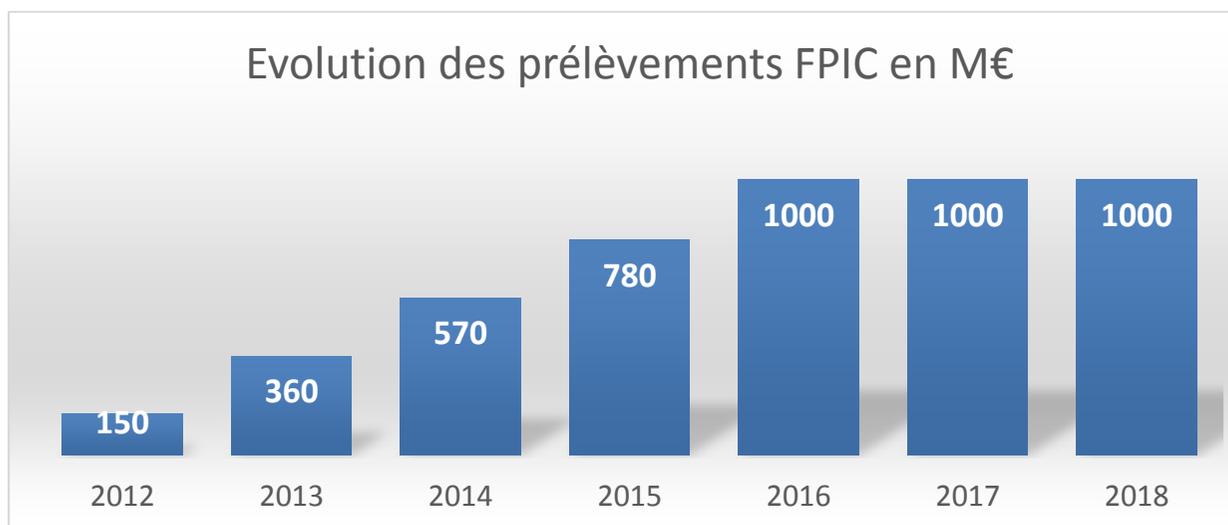


Contexte général :

Fond de péréquation de ressources intercommunales et communales (FPIC)

Au niveau national :

Le montant FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) est maintenu à 1 milliard d'euros en 2018 comme en 2017.





Contexte général :

Fond de péréquation de ressources intercommunales et communales (FPIC)

Au niveau communal :

Pour rappel le FPIC pour Entrelacs en 2017 a été modifié car le périmètre de l'EPCI sur lequel il s'appuie a été modifié (fusion CALB/CCCA/CCCH). En 2018 il est préconisé de prévoir une hausse de 5 % au moins sur ce prélèvement.

FPIC	6 communes 2014	6 communes 2015	Entrelacs réalisé 2016	Entrelacs réalisé 2017	Entrelacs prévisionnel 2018
	61 146 €	88 576 €	128 333 €	79 531€	83 510€



Contexte général : FCTVA /Autres données nationales

FCTVA :

Depuis 2016, pour les communes nouvelles, les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie sont éligibles au FCTVA.

En 2018, Entrelacs percevra le FCTVA en année N, la recette sera donc liée directement au montant de l'investissement et fonctionnement réalisé l'année en cours. Le taux est fixé à **16,404 %**,

Autres données nationales:

La prévision d'inflation de loi de finances 2017 s'établit à **1%** (inflation hors tabac)

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation : **1,24 %** en 2018



Contexte local :

Les incidences de la création de Grand Lac et les effets des transferts de compétences

Au 1^{er} janvier 2017, création de la **CA Grand Lac**, avec **des compétences exercées en** : Développement économique, Assainissement, Collecte et traitement des OM, Gestion des MSAP (maison de service au public)..

Des compétences ont été « dé-transférées » à Entrelacs

- Compétences sociales : petite enfance (les multi-accueils, RAM, LEAP), enfance-jeunesse
- Bibliothèque
- Services techniques aux communes

A compter du 1^{er} janvier 2018 : nouveau mouvement de transfert, vers Grand Lac, portant sur :

- L'eau potable et pluviale (incidences sur les syndicats du Sierroz, Rigolet, Veïse auxquels adhéraient Entrelacs)
- La GEMAPI (incidences sur le SIGEA, le syndicat de la Deysse, SMIAC..)



Contexte local :

Les incidences de la création de Grand Lac et les effets des transferts de compétences

Avec le transfert des compétences eau vers Grand Lac, cela entraîne la fin du budget de l'eau.

En 2018, le résultat du budget de l'eau (325 003,38 €) sera intégré au budget général puis reversé à Grand Lac.

La commune d'Entrelacs reste propriétaire de ces réseaux qu'elle met à disposition de Grand Lac.

En résumé

Ces modifications du périmètre de l'intercommunalité et des compétences exercées respectivement, et de l'évolution du contexte général entraînent des évolutions en matière de :

- **Ressources :**
 - Impact sur les attributions de compensations,
 - Impact sur les recettes ou redevances des services

- **Dépenses :** impact sur les chapitres de fonctionnement



Partie 2 :

Budget de fonctionnement - Recettes et dépenses

Recette de fonctionnement : Attributions de compensation

Les attributions de compensations calculées et réévaluées par la CLECT évoluent en 2018 pour tenir compte du transfert de la compétence EAU (potable et pluviale) et GEMAPI vers Grand Lac

	AC DEFINITIVES 2016	AC DEFINITIVES 2017	AC PROVISOIRES 2018
ENTRELACS	937 157 €	1 401 065 €	1 341 000 €
<i>Commentaires</i>	<i>Transfert passage en TPU</i>	<i>Transfert ST, Bibliothèque, Enfance Jeunesse, Petite Enfance + Part départementale TH</i>	<i>Transfert eaux pluviales (-33 373 €) + Gemapi (-25 981 €)</i>

Recette de fonctionnement : Fiscalité directe

Les produits de la fiscalité directe :

	Bases d'imposition (1288M)	Taux voté en 2017	Produit correspondant 2017	Produit correspondant 2018 avec revalorisation bases de 1,24 %
Taxe d'habitation	8 261 250	9,8	809 603	819 642
Taxe foncière (bâti)	6 551 906	25,36	1 661 563	1 682 167
Taxe foncière (non bâti)	103 166	32,35	33 374	33 788
			Total produit fiscal	2 535 596
			2 504 540	



Recettes de Fonctionnement :

Dotations

DGF : la loi de finances 2018 ne prévoit pas de baisse globale de la DGF mais des ajustements viendront impacter le montant global des dotations

TABLEAU DES DOTATIONS DE L' ETAT			
	REALISE 2016	REALISE 2017	PREVISION 2018
DGF (7411)	744 443,00 €	746 907,00 €	745 000,00 €
DCRTP (748313)	137 396,00 €	137 396,00 €	137 396,00 €
DSR	222 628,00 €	261 483,00 €	260 000,00 €
DNP (74127)	27 533,00 €	33 040,00 €	33 000,00 €
DUCSTP (748314)	3 649,00 €	1 136,00 €	1 000,00 €
COMPENS EXO TF (74834)	12 578,00 €	9 951,00 €	9 500,00 €
COMPENS EXO TH (74835)	99 367,00 €	67 631,00 €	65 000,00 €
TITRES SECURISES (7485)	5 030,00 €	5 030,00 €	8 580,00 €
AUTRES DOTATIONS (7488)	1 103,30 €	3 813,36 €	
FONDS DE SOUTIEN TAP (7488)	8 066,67 €		
TOTAL	1 261 793,97 €	1 266 387,36 €	1 259 476,00 €

Recettes de Fonctionnement : Dotations

TADE : le versement 2017 est le dernier évalué sur une commune défavorisée.
La recette 2017 s'est élevée à 247 094,17 € (190 000 € prévus),
Les variations étant importantes et le changement du classement de la collectivité incite à une prévision prudente : 190 000 €

TCCFE : pour limiter la pression fiscale, Entrelacs n'a pas opté pour l'instauration de cette taxe

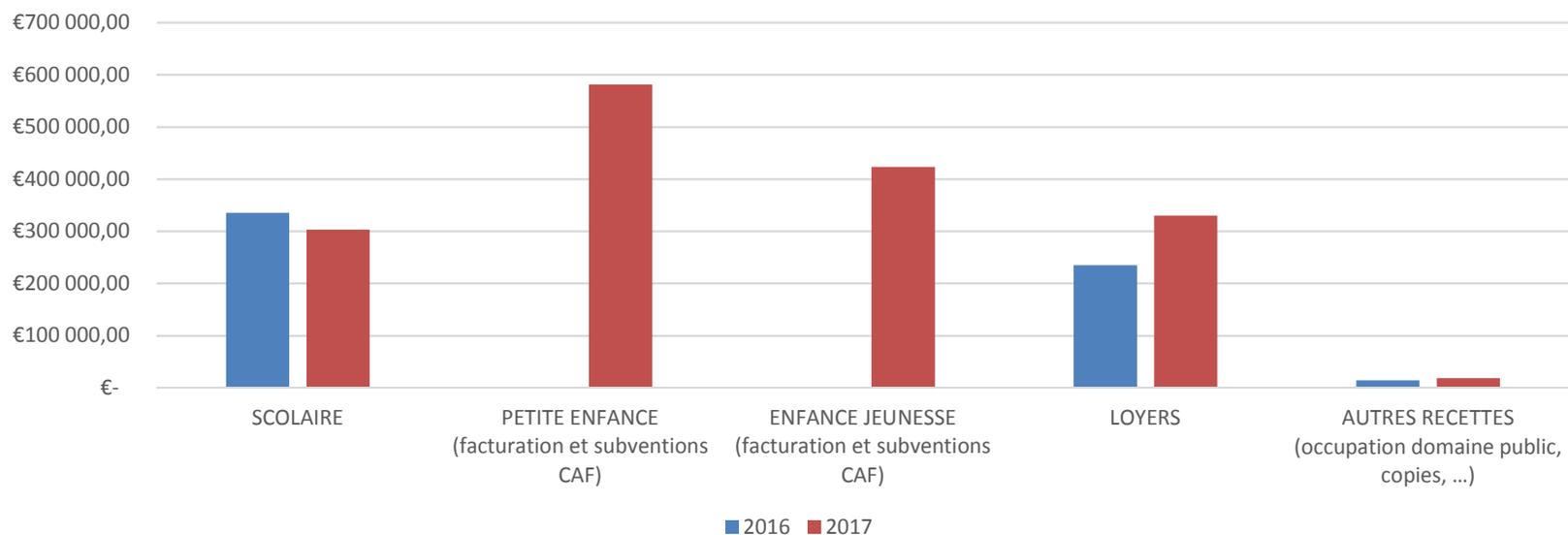
	2016	2017	2018
TCCFE	40 146,00 €	7 126,00 €	0

Recettes de Fonctionnement : Produits des services

Les produits des services sont constitués des facturations aux familles des services périscolaires, des multi-accueils et du centre de loisirs, ainsi que des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales. Ces dernières représentent près de 46 % de la recette.

A noter une forte augmentation en 2017 du poste « loyers » dont 78 900 € pour le loyer des entreprises et 241 380 € pour les loyers des appartements.

evolution des recettes des produits des services



Recettes de Fonctionnement

Principaux chapitres

Les principales recettes de fonctionnement ont évolué avec le « dé-transfert » des compétences entre 2016 et 2017.

Si la fiscalité et les dotations se maintiennent, elles sont complétées de l'attribution de compensation et d'une augmentation importantes du produit des services, conséquence de la prise en charge des compétences Petite enfance et Enfance jeunesse.

L'autonomie financière de la Commune par sa fiscalité directe ne pèse plus que 36 % de ses recettes.

La part des produits et des loyers s'établit à 24 % mais elle tient compte de la participation de la CAF qui représente plus de 46% de cette recette.

REPARTITION DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	2016		2017	
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	937 157,00 €	16%	1 401 065,00 €	20%
FISCALITE	2 816 672,00 €	49%	2 510 372,00 €	36%
DOTATIONS + FNGIR	1 457 149,97 €	25%	1 461 743,36 €	21%
PRODUITS DES SERVICES + LOYERS	584 687,00 €	10%	1 656 500,00 €	24%
	5 795 665,97 €		7 029 680,36 €	



Dépenses de Fonctionnement

Dépenses de personnel

Charges de personnel :

La part des charges de personnel représente 60,56 % des dépenses réelles de fonctionnement, la maîtrise de l'évolution de ce chapitre est essentielle :

- Pas de création de postes
- Réflexion sur les niveaux de remplacements
- Réflexion sur les remplacements de départ à la retraite
- Réflexion sur la mutualisation entre les services

	REALISE 2016	REALISE 2017
<i>NOMBRE MOYEN D AGENTS</i>	<i>65</i>	<i>110</i>
CHARGES DE PERSONNEL	1 894 783,79 €	3 107 299,05 €
ATTENUATION DE CHARGES DE PERSONNEL	90 039,22 €	144 251,81 €
CHARGES TOTALES	1 804 744,57 €	2 963 047,24 €

Dépenses de Fonctionnement

Principaux chapitres

Les effets des « de transferts » sur les chapitres de dépenses et (de recettes) ne permettent pas d'établir une comparaison qui donne sens aux montants réalisés. Pour autant **pour l'exercice 2018, le réalisé 2017 doit permettre de fixer un cadre de référence :**

- Stabilisation de la **dépense de personnel** : effet à la baisse lié à l'abandon des TAPS sur l'ensemble de l'année, à la réintroduction du jour de carence, effet à la hausse par la mise en place du RIFSEEP au 1^{er} juillet 2017, et perte du recours aux contrats aidés.
- **Charge à caractère général** : + 1% inflation et effets de la politique de fourniture des couches et repas pour la petite enfance, marché de la restauration scolaire septembre 2018
- **Autres charges de gestion courantes** : baisse des contributions à certains organismes de regroupement (Deysse, SIGEA 30% de la participation)
- **Charges financières** : +6 % lié aux effets des ICNE introduits sur l'exercice 2016. En moins les frais de portage EPFL qui se facturent à la fin des portages.

	REALISE 2016	Part dans les dépenses réelles	REALISE 2017	Part dans les dépenses réelles
Charges à caractère général	1 218 889,87 €	30%	1 451 209,19 €	28,04%
Charges de personnel et frais assimilés	1 902 239,79 €	47%	3 107 299,05 €	60,03%
Autres charges de gestion courantes	474 923,70 €	12%	326 461,36 €	6,31%
Charges financières	303 392,91 €	8%	170 951,20 €	3,30%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 029 303,42 €		5 176 116,99 €	



Partie 3 :

Les résultats d'exécution du budget 2017

Le résultat d'exécution du budget 2017

EXECUTION DU BUDGET GENERAL 2017				
		DEPENSES	RECETTES	Solde
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	5 269 548,41	7 928 812,37	2 659 263,96
	Investissement	1 986 654,16	3 284 752,97	1 298 098,81
RESULTAT DE L'EXERCICE				3 957 362,77
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Fonctionnement (002)			0,00
	Investissement (001)		632 199,64	632 199,64
TOTAL DES REALISATIONS		7 256 202,57	11 845 764,98	4 589 562,41
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	Fonctionnement			
	Investissement	3 351 253,09	926 680,00	-2 424 573,09
	Total des restes à réaliser à reporter en 2017	3 351 253,09	926 680,00	-2 424 573,09
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	5 269 548,41	7 928 812,37	2 659 263,96
	Investissement	5 337 907,25	4 843 632,61	-494 274,64
	TOTAL CUMULE	10 607 455,66	12 772 444,98	2 164 989,32

Le résultat 2017 permettrait une affectation au compte 1068 (pour la section d'investissement 2018) d'un montant de **2 659 263,96 €**



Partie 4 :

Budget d'investissement



Budget Investissement :

Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Le PPI ne présente que les projets structurants, les travaux liés à l'entretien du patrimoine n'apparaissent pas dans ce tableau.

Lieu	Libellé Opération	Montants d	Montants	RAR 201	Montan	Montan	Montant €	Montar	Montant €	Montan
BATIMENTS										
ALBENS	Maison BROSSU - Etude pour rénovation	25 000	30 000				25 000	30 000		0
ALBENS	MOE et Travaux de réhabilitation de la Maison des Associations	543 792	652 550	52 550	0	0	500 000	600 000		0
ALBENS	Toiture Centre Administratif (travaux + MOE)	210 000	252 000	175 095	64 088	76 905		0		0
ALBENS	Reconstruction du Four de Braille	55 000	66 000		55 000	66 000		0		0
ALBENS	Bâtiments 1 et 2 ST (réaménagement extension regroupement ??)	100 000	120 000			0	100 000	120 000		0
ALBENS	Etude thermique et devenir des étages école ALLOBROGES et Maison	60 000	72 000		60 000	72 000		0		0
ALBENS	Maison ULPAT - projet rénovation OPAC	50 000	60 000			0		0	50 000	60 000
ALBENS	Halle couverte pour accueillir marché hebdo et autres dans ZAC des poètes	125 000	150 000			0	125 000	150 000		0
ALBENS	Etude Caserne des pompiers	20 000	24 000			0		0	20 000	24 000
CESSENS	MOE et travaux de réorganisation SDF (sanitaires, cuisine, rangement, préau)	50 000	60 000		50 000	60 000		0		0
ENTRELACS	Mise en place de la liaison froide dans écoles et crèches	50 000	60 000		50 000	60 000				
ENTRELACS	Sécurisation des écoles d'Entrelacs (visiophone)	5 903	7 083	7 083		0		0		0
EPERSY	Achat de la nouvelle crèche et équipement	300 000	360 000			0		0	300 000	360 000
SAINT GIROD	MOE Aménagement Mairie salles de classe en secrétariat de mairie + salle de réunion+ appartement au 1e étage	343 000	411 600	242 572	140 857	169 028		0		0
SAINT GIROD	Acquisition maison BUTTIN ?	45 000	54 000			0		0	45 000	54 000
FOOTBALL										
ALBENS	Installation d'un local sur terrain d'entrainement + MOE extension Vestiaires	105 000	126 000		25 000	30 000	80 000	96 000		0
PROTECTION INCENDIE										
CESSENS	Couverture de la fosse de l'ancienne porcherie et adaptation de celle-ci en	60 963	73 156	73 156	0	0		0		0
EPERSY	Mise en place d'une Bâche ou citerne de protection incendie à la Verdasse	23 202	27 843	27 843	0	0		0		0



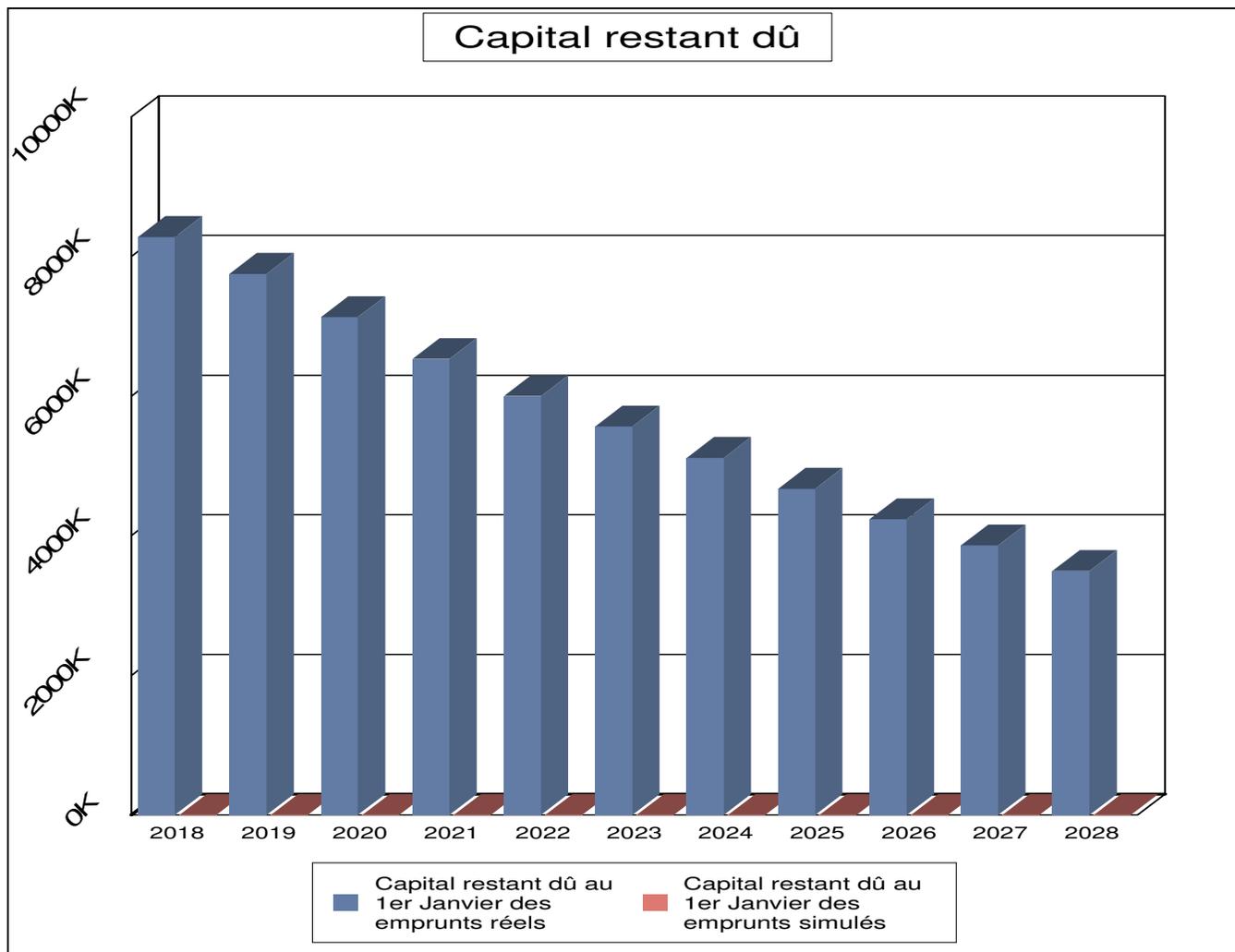
Budget Investissement :

Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Lieu	Libellé Opération	Montants d	Montants	RAR 201	2018		2019		2020	
					Montan	Montan	Montant €	Montan	Montant €	Montan
VOIRIE										
ALBENS	Aménagement Montée de la Rippe (MOE et travaux)	257 000	308 400		15 000	18 000	242 000	290 400		0
ALBENS	Etude et requalification Rue des Grands Chênes (à connecter avec le tourne à	200 000	240 000		80 000	96 000	120 000	144 000		0
ALBENS	Aménagement aire de jeux Montée de Bacchus (prolongement des travaux	21 000	25 200		21 000	25 200		0		0
ALBENS	Cheminement piéton cimetière/parcours de santé (acquisition foncière?)	10 000	12 000		10 000	12 000		0		0
ALBENS	Aménagement d'une aire de jeux Zac des poètes	40 333	48 400	48 400	0	0		0		0
ALBENS	Réqualification de la Rue des Quarroz et d'une partie de la rue René Cassin	200 000	240 000				200 000	240 000		0
ALBENS	Réalisation de nouveaux stationnements cars et voitures aux Coutres (terrain au Nord de Chez Philippe)	250 000	300 000		15 000	18 000	235 000	282 000		0
ALBENS	Rue du Mont Blanc : Requalification de l'entrée de ville (enfouissement réseaux, aménagement de sécurité en lien avec l'urbanisation de la	470 000	564 000			0	20 000	24 000	450 000	540 000
ALBENS	Aménagement de la rue du 17 octobre	150 000	180 000		10 000	12 000	140 000	168 000		0
ALBENS	Aménagement de la rue Joseph Michaud	180 000	216 000		10 000	12 000	170 000	204 000		0
ALBENS	Rue de Revard : Réalisation d'aménagement de sécurité en entrée	220 000	264 000		45 000	54 000	175 000	210 000		0
ALBENS	Aménagement de la rue des Ecurieuls, rue de la Roseraie et rue Jean-Jacques	192 854	231 425		10 000	12 000	182 854	219 425		0
ALBENS	Aménagement de la Montée de Pouilly	230 405	276 486		10 000	12 000	220 405	264 486		0
ALBENS	Travaux d'entrée de la rue du Ponts des Fleurs - Requalification de la voie	250 000	300 000			0		0		0
ALBENS	Requalification de la place Jean Marie MONTILLET et de l'espace Chantal	400 000	480 000		15 000	18 000	35 000	42 000	350 000	420 000
ALBENS	Mise en place de toilettes à coté du city stade	55 000	66 000				55 000	66 000		0
ENTRELACS	Etude PCS	25 000	30 000		25 000	30 000		0		0
ENTRELACS	Videoprotection des Communes Déléguées	178 000	213 600	100 000	94 667	113 600		0		0
EPERSY	La Vie du Cher 2 : Acquisition Foncières, MOE et Travaux	1 843 960	2 212 752	1 074 208	462 486	554 984	486 300	583 560		0
MOGNARD	Travaux d'Aménagement de la place du Chef Lieu + Chemin Piétonnier entre	322 500	387 000	54 419	127 151	152 581	150 000	180 000		0
SAINT GERMAIN	Création d'une voie piétonne du lotissement des Eperons à la place centrale	5 000	6 000		5 000	6 000		0		0
SAINT GERMAIN	Zone artisanale de la Fruitière : Aménagement + acquisitions foncières	120 000	144 000	144 000	0	0		0		0
SAINT GERMAIN	Etude et Travaux Agrandissement du cimetière	155 000	186 000		20 000	24 000	135 000	162 000		0
SAINT GIROD	Aménagement du carrefour de la VC n°4 et la RD 211 à Chambéraz	55 242	66 290			0		0	55 242	66 290
SAINT GIROD	Extension du parking de la Croix Blanche	100 000	120 000			0		0	100 000	120 000
AMENAGEMENTS STRUCTURANTS										
ALBENS	MOE montage pré opérationnel ZAC NORD ALBENS	24 000	28 800		24 000	28 800		0		0
ALBENS	Etude montage financier nouvelle gendarmerie	25 000	30 000		25 000	30 000		0		0
					1 469 248	1 763 098	2 566 559	3 079 871	955 242	1 146 290

Budget d'investissement :

La dette



Budget d'investissement : La dette

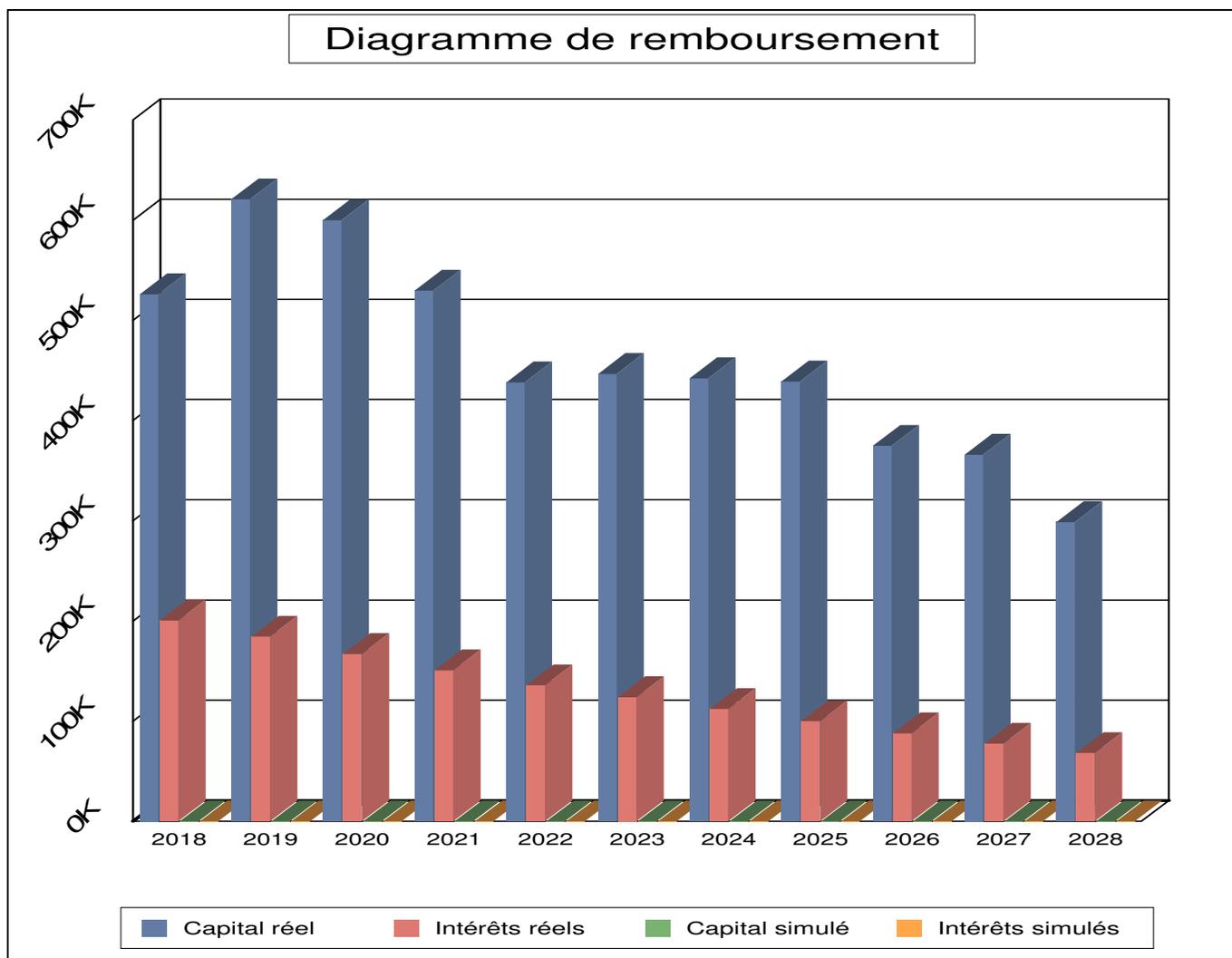
BUDGET GENERAL

Répartition du capital remboursé par nature de taux



Budget d'investissement :

La dette



Budget d'investissement :

La dette

Ratios d'alerte de la Comptabilité Publique		CA 2016	CA 2017
Rigidité des charges structurelles (Frais de personnel + Annuité de la dette / Rec. Réelles de Fonct.)	Doit être < à 60%	46,4%	49,0%
Marge d'Autofinancement Courante (Rec. Réelles de Fonct. - Dép. Réelles de Fonct. - Rembt en K / Rec. Réelles de Fonct.)	Doit être >= à 0	20,7%	27,8%
Ratio n°11 : Encours de la dette / Rec. Réelles de Fonct.	Doit être < à 120%	96,3%	101,1%
Encours de la dette / Epargne brute (hors cession) (en années)	Seuil d'alerte 10/11 ans	3	2,9

Budget d'investissement :

Encours EPFL

L'EPFL de la Savoie assure le portage d'un encours de 2 351 655 €, cette encours sera amené à augmenter, compte tenu des décisions prises au cours de l'année 2017, à savoir d'environ de + 1 000 000 €. Pour autant la Commune possède en bien propre ou à aménager des terrains et bâtiments dont la cession représente au global un potentiel de recette de l'ordre de 3 000 000 €

Encours auprès de l'EPFL : 2 351 655 €			
Années	Frais de portage cpte 668	Amortissement cpte 238	Capital restant dû
2017	14 470	46 690	2 351 656
2018	27 171	387 083	1 964 572
2019	23 840	535 973	1 364 848
2020	21 407	207 898	1 156 950
2021	17 996	290 156	866 793
2022	18 432	273 095	593 699
2023	12 394	273 095	320 604
2024	6 231	106 613	213 991
2025	3 590	94 325	119 666
2026	2 393	59 833	59 833
2027	-	59 833	0
2028	-	-	0
	173 776	2 351 655	



Conclusion :

les grandes orientations



DOB 2018

Résumé des orientations

- La Commune d'Entrelacs ne prévoira pas de recours à de nouveaux emprunts**, excepté si nécessaire, des emprunts court terme, pour financer des opérations d'investissement qui généreront des recettes liées à cet investissement

- Jusqu'à la fin du mandat en cours (2020) **pas d'augmentation des taux d'imposition**, par contre les contribuables pourront être amenés à ressentir des effets liés au lissage des taux sur une période qui a été fixée à 12 ans

- Charges de personnel** : la maîtrise de ce chapitre
 - Pas de création de postes
 - Réflexion sur les niveaux de remplacements
 - Réflexion sur les remplacements de départ à la retraite
 - Réflexion sur la mutualisation entre les services

- Charges à caractère général** : développement des achats groupés, renégociation des contrats de maintenance, etc ...

- Tarification** : réflexion à mener sur le choix entre mutualisation et participation de l'usager lors des nouvelles politiques menées.